

RCS : RENNES Code greffe : 3501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de RENNES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2004 B 01101 Numéro SIREN : 478 364 524 Nom ou dénomination : AUBINYC

Ce dépôt a été enregistré le 12/05/2020 sous le numéro de dépôt 3801

Greffe du tribunal de commerce de Rennes



Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 12/05/2020

Numéro de dépôt : 2020/3801

Déposant :

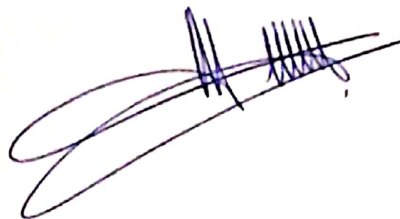
Nom/dénomination : AUBINYC

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 478 364 524

N° gestion : 2004 B 01101

Certifié Conforme
à l'Original



SAS AUBINYC

28 rue de RENNES
35140 ST AUBIN DU CORMIER
Siret : 47836452400015

Comptes annuels

Exercice clos le 31/01/2019



T A L E N Z
Entreprendre est un art majeur

Audit • Expertise Comptable • Conseil

FIDORG NORMANDIE

Siège social :	Le Trifide - 18, rue Claude Bloch - 14050 Caen Cedex 4	Tél : 02 31 46 23 23	email : caen@groupe-fidorg.fr
Bayeux	20, rue Saint-Martin - 14400 Bayeux	Tél : 02 31 51 60 97	email : bayeux@groupe-fidorg.fr
Deauville :	63, boulevard Mauger - 14800 Deauville	Tél : 02 31 14 62 00	email : deauville@groupe-fidorg.fr
Fiers	15, rue du Théâtre - 61100 Fiers	Tél : 02 33 62 82 00	email : fiers@groupe-fidorg.fr
Saint Lô :	585, rue Henri Claudel - ZI Neptune 2 - 50000 Saint Lô	Tél : 02 33 77 87 97	email : saint-lo@groupe-fidorg.fr
Vire	3, rue des Halles - BP 70058 - 14502 Vire Cedex	Tél : 02 31 68 11 12	email : vire@groupe-fidorg.fr

www.TALENZ.fr

S.A.S. au capital de 2 000 000 Euros inscrite au tableau de l'ordre de la région de Rouen-Normandie
R.C.S. Caen 492 305 804 A.P.E. 8920 Z - N° gestion de 2008 B 770 - N° intracommunautaire FR 23 492305804

Scanné avec CamScanner





T A L E N Z
Entreprendre est un art majeur

Audit • Expertise Comptable • Conseil

ETATS DE SYNTHESE

Exercice du 01/02/2018 au 31/01/2019

www.TALENZ.fr

■ Bilan Actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/01/2019	Net 31/01/2018
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	300	300		
Fonds commercial (1)	1 143 352		1 143 352	1 143 352
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	638 244	458 654	179 590	195 896
Autres immobilisations corporelles	1 861 130	1 114 591	746 539	946 783
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	43 628		43 628	43 628
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	3 686 653	1 573 545	2 113 108	2 329 657
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	1 009 550	1 690	1 007 860	996 695
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	77 600	1 069	76 530	75 151
Autres créances	346 207		346 207	289 004
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement	150 995		150 995	200 606
Disponibilités	320 288		320 288	171 806
Charges constatées d'avance (3)	34 358		34 358	27 990
TOTAL ACTIF CIRCULANT	1 938 998	2 759	1 936 239	1 761 252
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	5 625 651	1 576 304	4 049 347	4 090 909
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

■ Bilan Passif

	31/01/2019	31/01/2018
CAPITAUX PROPRES		
Capital	600 000	600 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	38 370	38 266
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	615 514	613 541
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	29 089	2 078
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	1 282 973	1 253 884
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	937 591	1 233 134
Emprunts et dettes financières diverses (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 332 979	1 149 165
Dettes fiscales et sociales	401 244	387 255
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	18 509	502
Autres dettes	46 235	40 485
Produits constatés d'avance (1)	29 817	26 483
TOTAL DETTES	2 766 374	2 837 025
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	4 049 347	4 090 909
(1) Dont à plus d'un an (a)	682 407	935 963
(1) Dont à moins d'un an (a)	2 083 967	1 901 062
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	713	45 054
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

■ Compte de résultat

	France	Exportations	31/01/2019	31/01/2018
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises	22 494 882		22 494 882	21 238 303
Production vendue (biens)	1 326 594		1 326 594	1 268 495
Production vendue (services)	60 144		60 144	68 254
Chiffre d'affaires net	23 881 620		23 881 620	22 575 051
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges			27 348	35 419
Autres produits			5 505	1 385
Total produits d'exploitation (I)			23 914 473	22 611 855
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises			19 900 658	18 775 633
Variations de stock			-9 535	-51 314
Achats de matières premières et autres approvisionnements			928 087	884 742
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (a)			1 191 392	1 162 807
Impôts, taxes et versements assimilés			202 951	195 803
Salaires et traitements			1 129 134	1 108 430
Charges sociales			280 557	280 673
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			249 775	253 233
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			2 759	3 764
- Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Autres charges			5 160	10 359
Total charges d'exploitation (II)			23 880 937	22 624 131
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			33 536	-12 276
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)			3 269	7 652
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total produits financiers (V)			3 269	7 652
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)			10 795	13 365
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total charges financières (VI)			10 795	13 365
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			-7 526	-5 714
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)			26 010	-17 990

■ Compte de résultat(suite)

	31/01/2019	31/01/2018
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		30 000
Sur opérations en capital	3 098	
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)	3 098	30 000
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	20	11 000
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VIII)	20	11 000
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	3 078	19 000
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)		-1 067
Total des produits (I+III+V+VII)	23 920 841	22 649 507
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	23 891 752	22 647 429
BENEFICE OU PERTE	29 089	2 078
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		



T A L E N Z
Entreprendre est un art majeur

Audit • Expertise Comptable • Conseil

ANNEXE

Exercice du 01/02/2018 au 31/01/2019

www.TALENZ.fr



GP

■ Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS AUBINYC

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/01/2019, dont le total est de 4 049 347 EURO
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 29 089 EURO.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/02/2018 au 31/01/2019.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 20/03/2019 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/01/2019 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 du 4 novembre 2016.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en EURO.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

En cas de présence d'un fonds de commerce ou droit au bail, si celui-ci ne fait pas l'objet d'un plan d'amortissement, un test de dépréciation est réalisé.

Le test de dépréciation est réalisé à partir d'une approche comparative (% du chiffre d'affaires annuel applicable dans la branche d'activité, multiple de l'excédent brut d'exploitation retraité,...).

Une provision est comptabilisée quand la valeur d'utilité issue du test de dépréciation est inférieure à la valeur comptable.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Concessions, logiciels et brevets : 1 an

* Installations techniques : 5 à 10 ans

■ Règles et méthodes comptables

- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 3 à 10 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Titres de participations, titres immobilisés, valeurs mobilières

En cas de présence à la date de clôture de l'exercice, la valeur brute des titres est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks

En cas d'existence dans les présents comptes, les stocks et les en-cours sont valorisés :

- à leur prix d'achat net augmenté des frais accessoires pour les matières premières et les marchandises,
- à leur coût de production pour les en-cours de production,
- à leur prix de revient pour les produits finis.

Des provisions pour dépréciations ont été constituées chaque fois que la valeur vénale du bien était inférieure à sa valeur d'inventaire.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 1,37 %
- Taux de croissance des salaires : 1,5 %
- Age de départ à la retraite : 62 ans
- Table de taux de mortalité : INSEE 2018

■ Règles et méthodes comptables

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant à l'exercice pour un montant de 60 785 EURO a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Ce produit du CICE comptabilisé à la date de clôture vient en diminution des charges d'exploitation

Le montant de la créance du CICE définitif au titre de l'année civile 2018 est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice alors que le CICE théorique couru à la date de clôture sera imputable sur l'impôt sur les sociétés de l'exercice suivant.

Autres éléments significatifs

Les produits accessoires accordés par le franchiseur sont liés à des conventions d'une durée de 5 ans.

Le caractère définitif de l'acquisition de ces produits est subordonné au respect des engagements pris dans ces conventions.

- Sur l'exercice clos au 31-01-2016 : 311 200 € de produits accessoires liés aux investissements.
- Sur l'exercice clos au 31-01-2017: 30 000€ de produits accessoires liés aux investissements.
- Sur l'exercice clos au 31-01-2018: 30 000€ de produits accessoires liés aux investissements.

Suite à la signature d'un pacte d'associé, le test de dépréciation du fonds de commerce s'effectue par rapport à celui-ci.

■ Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	1 143 352			1 143 352
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	300			300
Immobilisations incorporelles	1 143 652			1 143 652
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	605 018	33 226		638 244
- Installations générales, agencements aménagements divers	1 850 141			1 850 141
- Matériel de transport	144		144	
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	17 476		6 487	10 989
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	2 472 780	33 226	6 632	2 499 374
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	43 628			43 628
Immobilisations financières	43 628			43 628
ACTIF IMMOBILISE	3 660 059	33 226	6 632	3 686 653

■ Notes sur le bilan

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	31/01/2019
Éléments achetés	1 143 352
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	1 143 352

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	300			300
Immobilisations incorporelles	300			300
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	409 122	49 532		458 654
- Installations générales, agencements aménagements divers	903 641	199 961		1 103 602
- Matériel de transport	144		144	
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	17 194	282	6 487	10 989
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	1 330 101	249 775	6 632	1 573 245
ACTIF IMMOBILISE	1 330 401	249 775	6 632	1 573 545

■ Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	43 628		43 628
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	77 600	77 600	
Autres	346 207	346 207	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	34 358	34 358	
Total	501 793	458 165	43 628
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	
Disponibilités	20 155
Total	20 155

■ Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	6 000	100,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	6 000	100,00

Dettes

Etat des dettes

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	713	713		
- à plus de 1 an à l'origine	936 878	254 471	682 407	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 332 979	1 332 979		
Dettes fiscales et sociales	401 244	401 244		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	18 509	18 509		
Autres dettes (**)	46 235	46 235		
Produits constatés d'avance	29 817	29 817		
Total	2 766 374	2 083 967	682 407	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	250 922			
(**) Dont envers les associés				

■ Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	915
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	113 080
Dettes fiscales et sociales	337 717
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	15 954
Total	467 666

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Montant
Charges d'exploitation	34 358
Charges financières	
Charges exceptionnelles	
Total	34 358

Produits constatés d'avance

	Montant
Produits d'exploitation	29 817
Produits financiers	
Produits exceptionnels	
Total	29 817

■ Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

	France	Etranger	Total
Ventes de produits finis	1 326 594		1 326 594
Ventes de produits intermédiaires			
Ventes de produits résiduels			
Travaux			
Etudes			
Prestations de services	13 702		13 702
Ventes de marchandises	22 494 882		22 494 882
Produits des activités annexes	46 442		46 442
TOTAL	23 881 620		23 881 620

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 6 413 EURO

Honoraire des autres services : 0 EURO

■ Autres informations

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en EURO
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
<i>Nantissement du fonds de commerce pour garantir l'emprunt LCL contracté en 2014</i>	420 000
<i>Nantissement du fonds de commerce pour garantir l'emprunt BPO contracté en 2015</i>	700 000
<i>Nantissement du fonds de commerce pour garantir l'emprunt BNP contracté en 2015</i>	460 000
Autres engagements donnés	1 580 000
Total	1 580 000
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 94 124 EURO

Un contrat d'assurance extension fin de carrière a été souscrit pour les salariés à hauteur de 20 000€.

Pour un régime à prestations définies, il est fait application de la recommandation n°2003-R.01 du 1er avril 2003.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution du fonds de roulement.

AUBINYC

Société par actions simplifiée au capital de 600 000 €

28, rue de Rennes

35140 ST AUBIN DU CORMIER

RCS RENNES 478 364 524

PROCES-VERBAL DU 8 JUILLET 2019

L'an deux mil dix-neuf

Le huit juillet

A dix heure trente,

Les associés de « **AUBINYC** », Société par Actions Simplifiée au capital de 600 000 Euros, divisé en 6 000 actions, se sont réunis en Assemblée Générale, au siège social.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

L'Assemblée est présidée par DANI DISTRIBUTION, Présidente, elle-même représentée par M. Daniel FRIN.

Mr Christophe JUTEAU, Commissaire aux Comptes Titulaire, est présent.

Sont présents ou représentés :

- | | |
|--|---------------|
| ▪ Société « <i>DANI DISTRIBUTION</i> », propriétaire de | 3 000 actions |
| ▪ Société « <i>SOCIETE AMIDIS & CIE</i> », propriétaire de | 3 000 actions |

seuls associés de la société et représentant en tant que tels la totalité des actions émises par la société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

Assemblée Générale Ordinaire

- Lecture du rapport de gestion établi par le Président
- Lecture du rapport général du Commissaire aux Comptes
- Approbation des comptes de l'exercice clos le **31 janvier 2019** et quitus au Président
- Affectation du résultat de l'exercice
- Lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

Assemblée Générale Extraordinaire

- Augmentation de capital réservée aux salariés dans le cadre de l'article L225-129 du Code du Travail
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence
- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au **31 janvier 2019**
- le rapport de gestion établi par la gérance
- les rapports du Commissaire aux Comptes
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé, le rapport de gestion établi par le Président et les rapports du Commissaire aux Comptes.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, sur la base du rapport de gestion établi par le Président, et après avoir entendu la lecture du rapport général du Commissaire aux Comptes, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 janvier 2019, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport faisant apparaître **un bénéfice de 29 089 €**.

L'Assemblée Générale approuve l'absence de dépenses et charges non déductibles des bénéfices soumis à l'impôt sur les sociétés au titre de l'article 39-4 du CGI.

En conséquence, elle donne au Président quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 janvier 2019.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir constaté le bénéfice de l'exercice à savoir **29 089 €**, décide de l'affecter de la manière suivante :

- | | |
|--|-----------------|
| - A la « Réserve légale » | 1 454 € |
| - Le solde au compte « Autres réserves » | 27 635 € |

Conformément à l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale prend acte qu'il a été distribué à titre de dividende au cours des trois exercices précédents, les sommes suivantes :

EXERCICE	DIVIDENDE
31/01/2018	0 €
31/01/2017	0 €
31/01/2016	0 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.



TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées et statuant sur ce rapport, déclare qu'aucune convention visée à l'article L.227-10 du Code de Commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

L'Assemblée Générale prend acte que la rémunération de la Présidence s'est élevée à 162 564 € HT au titre de l'exercice clos le 31/01/2019.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, connaissance prise des articles L 225-129-6 al.2 du Code de Commerce et L 443-5 du Code du Travail sur l'épargne salariale, propose une augmentation de capital en numéraire réservée aux salariés, en une seule fois, à concurrence d'un montant maximal égal à 3% du capital actuel.

Cette résolution est rejetée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture.

Société « AMIDIS & Cie »
Représentée par Bruno EDARD

Société « DANI DISTRIBUTION »
Représentée par son gérant, M. Daniel FRIN



SAS AUBINYC

Hypermarché

**28, rue de Rennes
35140 ST AUBIN DU CORMIER**

**RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX
COMPTES**

**ASSEMBLEE GENERALE DU
8 JUILLET 2019**

Rapport Général

Rapport sur les conventions réglementées

2, rue de Juiller – 35000 RENNES - Email : c.juteau@wanadoo.fr Téléphone : 02-99-78-19-64 Fax : 02-99-87-97-81
Siren : 423 557 834 - Membre d'une association agréée, le règlement par chèque est accepté

Christophe Juteau procureur honoraire de la Cour de Cassation, Commissaire aux Comptes, 10 rue de la République, 35000 Rennes, France. Membre de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes

AUBINYC
Société par Actions Simplifiée
28, rue de Rennes
35140 ST AUBIN DU CORMIER

RCS : Rennes 478 364 524

EXERCICE 2018-2019

Clos le 31 janvier 2019

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 janvier 2019

A l'assemblée générale de la société AUBINYC,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de la société AUBINYC relatifs à l'exercice clos le 31 janvier 2019 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai réalisé mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1^{er} février 2018 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L 823-9 et R823-7 du Code de Commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon mon jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Christophe JUTEAU

2, rue de Juillet - 35000 RENNES
Email : c.juteau@wanadoo.fr

expert comptable
commissaire aux comptes



GP

Les stocks de marchandises figurent au bilan au 31 janvier 2019 pour un montant net de 1007860 euros et représentent un poste important du bilan. Comme indiqué dans la note Stocks de l'annexe, ils sont valorisés et comptabilisés :

- à leur prix d'achat net augmenté des frais accessoires pour les matières premières et les marchandises...

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti.

Risque identifié

L'organisation de l'inventaire de clôture d'exercice nécessite de tenir compte à la fois des nécessités de temps matériel d'inventaire et d'ouverture du magasin. Pour cela, la direction a mis en place une procédure d'inventaire par rayons à la date de clôture pour les articles frais, à une date proche pour les autres articles. La procédure mise en place nécessite pour déterminer l'inventaire au 31 janvier de tenir compte des opérations constatées entre l'inventaire physique et la date de clôture soit : les ventes d'articles et les livraisons reçues.

Il existe donc un risque que la procédure mise en place conduise à une sur-évaluation ou une sous-évaluation des stocks que j'ai considéré comme un point clé de l'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Mes travaux ont consisté à apprécier les données et les procédures retenues par la Direction pour déterminer les retraitements à effectuer à partir de l'inventaire physique pour déterminer la valeur du stock à la clôture de l'exercice. Pour cela j'ai :

- pris connaissance des procédures mises en place pour effectuer les retraitements ;
- vérifié l'efficacité des procédures mis en place en rapprochant les retraitements des mouvements physiques et financiers identifiés sur la période de retraitement

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques.

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

J'atteste de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Christophe JUTEAU

2, rue de Juillet - 35000 RENNES
Email : c.juteau@wanadoo.fr

expert comptable
commissaire aux comptes

N



GP

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;



Christophe JUTEAU

2, rue de Juillet - 35000 RENNES
Email : c.juteau@wanadoo.fr

expert comptable
commissaire aux comptes

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A RENNES, le 8 juillet 2019

Christophe JUTEAU


Commissaire aux comptes

Christophe JUTEAU

2, rue de Juillet – 35000 RENNES
Email : c.juteau@wanadoo.f

expert-comptable
commissaire aux comptes





■ Bilan Actif

	Brut	Amortissement Déprecations	Net 31/01/2019	Net 31/01/2018
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	300	300		
Fonds commercial (1)	1 143 352		1 143 352	1 143 352
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	638 244	458 654	179 590	195 896
Autres immobilisations corporelles	1 861 130	1 114 591	746 539	946 783
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	43 628		43 628	43 628
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	3 686 653	1 573 545	2 113 108	2 329 657
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	1 009 550	1 690	1 007 860	996 695
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	77 600	1 069	76 530	75 151
Autres créances	346 207		346 207	289 004
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement	150 995		150 995	200 606
Disponibilités	320 288		320 288	171 806
Charges constatées d'avance (3)	34 358		34 358	27 990
TOTAL ACTIF CIRCULANT	1 938 998	2 759	1 936 239	1 761 252
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL ACTIF	5 625 651	1 576 304	4 049 347	4 090 909
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

■ Bilan Passif

	31/01/2019	31/01/2018
CAPITAUX PROPRES		
Capital	600 000	600 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	38 370	38 266
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	615 514	613 541
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	29 089	2 078
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	2 022 973	1 253 884
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	937 591	1 233 134
Emprunts et dettes financières diverses (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 332 979	1 149 165
Dettes fiscales et sociales	401 244	387 255
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	18 509	502
Autres dettes	46 235	40 485
Produits constatés d'avance (1)	29 817	26 483
TOTAL DETTES	2 766 374	2 837 025
Ecarts de conversion passif		
TOTAL PASSIF	4 049 347	4 090 909
(1) Dont à plus d'un an (a)	682 407	935 963
(1) Dont à moins d'un an (a)	2 083 967	1 901 062
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	713	45 054
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

■ Compte de résultat

	France	Exportations	31/01/2019	31/01/2018
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises	22 494 882		22 494 882	21 238 303
Production vendue (biens)	1 326 594		1 326 594	1 268 495
Production vendue (services)	60 144		60 144	68 254
Chiffre d'affaires net	23 881 620		23 881 620	22 575 051
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges			27 348	35 419
Autres produits			5 505	1 385
Total produits d'exploitation (I)			23 914 473	22 611 355
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises			19 900 658	18 775 633
Variations de stock			-9 535	-51 314
Achats de matières premières et autres approvisionnements			928 087	884 742
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (a)			1 161 392	1 162 807
Impôts, taxes et versements assimilés			202 951	195 803
Salaires et traitements			1 129 134	1 108 430
Charges sociales			280 557	280 673
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			249 775	253 233
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			2 759	3 764
- Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Autres charges			5 160	10 359
Total charges d'exploitation (II)			23 880 937	22 624 131
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			33 536	-12 276
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice cédé (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)			3 269	7 652
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total produits financiers (V)			3 269	7 652
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)			10 795	13 365
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total charges financières (VI)			10 795	13 365

■ Compte de résultat(suite)

	31/01/2019	31/01/2018
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		30 000
Sur opérations en capital	3 098	
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)	3 098	30 000
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	20	11 000
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VIII)	20	11 000
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	3 078	19 000
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)		-1 067
Total des produits (I+III+V+VII)	22 640 841	22 649 507
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	3 891 752	22 647 429
BENEFICE OU PERTE	29 089	2 078
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

■ Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS AUBINYC

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/01/2019, dont le total est de 4 049 347 EURO et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 29 089 EURO.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/02/2018 au 31/01/2019.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 20/03/2019 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/01/2019 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 du 4 novembre 2016.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en EURO.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

En cas de présence d'un fonds de commerce ou droit au bail, si celui-ci ne fait pas l'objet d'un plan d'amortissement, un test de dépréciation est réalisé.

Le test de dépréciation est réalisé à partir d'une approche comparative (% du chiffre d'affaires annuel applicable dans la branche d'activité, multiple de l'excédent brut d'exploitation retraité,...).

Une provision est comptabilisée quand la valeur d'utilité issue du test de dépréciation est inférieure à la valeur comptable.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Concessions, logiciels et brevets : 1 an

* Installations techniques : 5 à 10 ans

■ Règles et méthodes comptables

- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 3 à 10 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Titres de participations, titres immobilisés, valeurs mobilières

En cas de présence à la date de clôture de l'exercice, la valeur brute des titres est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks

- En cas d'existence dans les présents comptes, les stocks et les en-cours sont valorisés :
- à leur prix d'achat net augmenté des frais accessoires pour les matières premières et les marchandises,
 - à leur coût de production pour les en-cours de production,
 - à leur prix de revient pour les produits finis.

Des provisions pour dépréciations ont été constituées chaque fois que la valeur vénale du bien était inférieure à sa valeur d'inventaire.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 1,37 %
- Taux de croissance des salaires : 1,5 %
- Age de départ à la retraite : 62 ans
- Table de taux de mortalité : INSEE 2018

■ Règles et méthodes comptables

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant à l'exercice pour un montant de 60 785 EURO a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Ce produit du CICE comptabilisé à la date de clôture vient en diminution des charges d'exploitation

Le montant de la créance du CICE définitif au titre de l'année civile 2018 est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice alors que le CICE théorique couru à la date de clôture sera imputable sur l'impôt sur les sociétés de l'exercice suivant.

Autres éléments significatifs

Les produits accessoires accordés par le franchiseur sont liés à des conventions d'une durée de 5 ans.

Le caractère définitif de l'acquisition de ces produits est subordonné au respect des engagements pris dans ces conventions.

- Sur l'exercice clos au 31-01-2016 : 311 200 € de produits accessoires liés aux investissements.
- Sur l'exercice clos au 31-01-2017: 30 000€ de produits accessoires liés aux investissements.
- Sur l'exercice clos au 31-01-2018: 30 000€ de produits accessoires liés aux investissements.

Suite à la signature d'un pacte d'associé, le test de dépréciation du fonds de commerce s'effectue par rapport à celui-ci.

■ Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	1 143 352			1 143 352
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	300			300
Immobilisations incorporelles	1 143 652			1 143 652
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	605 018	33 226		638 244
- Installations générales, agencements aménagements divers	1 850 141			1 850 141
- Matériel de transport	144		144	
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	17 476		6 487	10 989
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	2 472 780	33 226	6 632	2 499 374
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	43 628			43 628
Immobilisations financières	43 628			43 628
ACTIF IMML. E.C.	3 660 059	33 226	6 632	3 686 653

■ Notes sur le bilan

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	31/01/2019
Éléments achetés	1 143 352
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	1 143 352

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	300			300
Immobilisations incorporelles	300			300
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	409 122	49 532		458 654
- Installations générales, agencements et aménagements divers	903 641	199 961		1 103 602
- Matériel de transport	144		144	
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	17 194	282	6 487	10 989
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	1 330 101	249 775	6 632	1 573 245
ACTIF NON CÉLÈBRE	1 330 101	249 775	6 632	1 573 245

■ Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	43 628		43 628
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	77 600	77 600	
Autres	346 207	346 207	
Capital souscrit - appelé, non versé	5 438	4 358	
Charges constatées d'avance			
Total	501 793	451 165	43 628
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	20 155
Disponibilités	
Total	20 155

■ Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	6 000	100,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	6 000	100,00

Dettes

Etat des dettes

	Montant brut	Echéances moins d'un an	Echéance à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	713	713		
- à plus de 1 an à l'origine	936 878	254 471	682 407	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 332 979	1 332 979		
Dettes fiscales et sociales	401 244	401 244		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	18 509	18 509		
Autres dettes (**)	46 235	46 235		
Produits constatés d'avance	29 817	29 817		
Total	2 766 374	2 083 967	682 407	

(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice

(*) Emprunts remboursés sur l'exercice

250 922

(**) Dont envers les associés

■ Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	915
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	113 080
Dettes fiscales et sociales	337 717
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	45 954
Total	467 666

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Montant
Charges d'exploitation	34 358
Charges financières	
Charges exceptionnelles	
Total	34 358

Produits constatés d'avance

	Montant
Produits d'exploitation	29 817
Produits financiers	
Produits exceptionnels	
Total	29 817

■ Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

	France	Etranger	Total
Ventes de produits finis	1 326 594		1 326 594
Ventes de produits intermédiaires			
Ventes de produits résiduels			
Travaux			
Etudes			
Prestations de services	13 702		13 702
Ventes de marchandises	22 494 882		22 494 882
Produits des activités annexes	46 442		46 442
TOTAL	23 881 620		23 881 620

Charges et produits d'exploitation et financiers**Rémunération des commissaires aux comptes****Commissaire aux comptes Titulaire**

Honoraire de certification des comptes : 6 413 EURO

Honoraire des autres services : 0 EURO

■ **Autres informations****Engagements financiers****Engagements donnés**

	Montant en EURO
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Nantissement du fonds de commerce pour garantir l'emprunt LCL contracté en 2014	420 000
Nantissement du fonds de commerce pour garantir l'emprunt BPO contracté en 2015	700 000
Nantissement du fonds de commerce pour garantir l'emprunt BNP contracté en 2015	460 000
Autres engagements donnés	1 580 000
Total	1 580 000
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de sûretés réelles	

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 94 124 EURO

Un contrat d'assurance extension fin de carrière a été souscrit pour les salariés à hauteur de 20 000€.

Pour un régime à prestations définies, il est fait application de la recommandation n°2003-R.01 du 1er avril 2003.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution du fonds de roulement.